FNOMS RESSOURCES
NUMÉRO 39

GUIDE PRATIQUE

LE PST PROJET SPORTIF TERRITORIAL

FNOMS Sport & Concertation

Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

FNOMS RESSOURCES
NUMÉRO 39

GUIDE PRATIQUE

LE PST PROJET SPORTIF TERRITORIAL

PAR JEAN-FRANÇOIS BOËDEC ET DAVID GUILLOUF.

SOMMAIRE

3 **LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL.** LES ENJEUX

4 **DÉFINITION DU PST.** LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL

6 **COMMENT ÉLABORER UN PST ?** LA MÉTHODOLOGIE

8 **L'OFFICE DU SPORT AU SEIN D'UN PST.** PLACE, RÔLE ET MISSION

9 **PST ET COLLECTIVITÉS.** L'OUTIL D'UNE POLITIQUE SPORTIVE TERRITORIALE RÉUSSIE

11 **PST.** LA SYNTHÈSE

FNOMS Sport & Concertation

Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

13-15, rue Ambroise Croizat - 94800 VILLEJUIF
Tél. 01 79 84 85 10

www.fnoms.org
fnoms@fnoms.org

Conception : FNOMS - Création graphique : Sylvie Mahé - Crédit photos : Fotolia.fr - Édition 2016.

Le Projet Sportif Territorial

LES ENJEUX

Depuis les années 90, nous sensibilisons nos structures à la notion de Projet Sportif Local (PSL) : une conception de la démocratie participative qui renforce la démocratie représentative. Depuis, le PSL est identifiable mais il demande à évoluer. Les Offices du Sport *(locaux, Intercommunaux, territoriaux, etc.)* sont confrontés à la notion de territoire.

Chaque territoire a ses caractéristiques spécifiques. La prise en compte du sport par les politiques publiques, dans son approche globale et transversale, est inégale. Or le sport contribue à l'aménagement et au développement du territoire, à sa valorisation, son attractivité.
Les Offices du Sport ont leur place dans cette contribution, espaces de concertation, forces de proposition, aides à l'élaboration d'une politique sportive mais aussi animateurs de la vie sportive territoriale sur chaque territoire.

Avoir une politique sportive territoriale au service de tous, demande :

- **un outil précis, pour une connaissance du territoire concerné, un lieu d'observation des APS, de proposition et de mise en place d'actions coordonnées et pertinentes ;**
- **une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs ;**
- **un projet pour toute la population, pour l'avenir, un véritable enjeu citoyen.**

L'Office du Sport, par la réalisation d'un Projet Sportif Territorial (PST) est une réponse pertinente pour se donner les moyens de la réussite.

Pour la ou les Collectivité(s), les élus, le monde associatif et ses dirigeants, le PST se traduira par :

- **une concertation active :** des ateliers, des assemblées, des TOUS les acteurs ;
- **des objectifs partagés :** élus, engagement de bénévoles ;
- **une prise en compte par les Collectivités**, en valorisant la place des élus ;
- **une adhésion des associations** *(partenariats, conventions).*

On ne peut réussir seul. La FNOMS, Centre Ressources, par son réseau *(structures locales et intermédiaires)* est présente dans tout le processus d'élaboration des Projets Sportifs Territoriaux.

La définition du PST

LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL

. Une démarche

La mise en place d'un PST relève, à la base, d'une démarche collective de démocratie participative avec tous les acteurs du Territoire *(Collectivités/agents territoriaux, AS, pratiquants, etc.).*

C'est l'incarnation d'une volonté commune d'un développement global, concerté et durable d'un territoire. Le PST est la démarche de concertation territoriale au service des Activités Physiques et Sportives (APS).

. Un outil

Le PST doit être un outil au service de tous : Collectivité et population du territoire. Il sert au développement de la pratique sportive, dans une finalité de cohésion sociale accrue. Il est l'outil de programmation d'une véritable politique sportive au service de tous.

C'est à la fois un outil de diagnostic territorial et de construction de « Schémas Directeurs » *(équipements/pratiques/emploi/etc.).* Il est basé sur des objectifs réalistes et réalisables, accompagnés d'indicateurs *(procédures d'évaluation).*

. Un Projet

Le PST doit permettre à tous les acteurs d'aller vers la notion de « Prospection et Projection » et de s'en approcher au mieux.

Il est pluriannuel à évaluation régulière *(selon les thématiques et le calendrier établis).* Il s'agit de programmer autour du projet un certain nombre d'actions selon les attentes du territoire.

Il faudra alors savoir se projeter, imaginer et accepter les évolutions.

. Un territoire

Il est plus qu'évident qu'à l'heure actuelle, avec les évolutions territoriales *(lois de décentralisation),* et sans négliger le niveau communal, il faut désormais penser « territoire » au sens large, notamment ne pas négliger la dimension intercommunale.

Le développement des Associations Sportives et celui des Offices du Sport doit maintenant passer par des projets sportifs sur ces territoires. Les APS doivent être présentes et représentées.

Le PST prendra toute son ampleur s'il est pensé, réfléchi et organisé à l'échelle d'un territoire plus large, notamment intercommunal, voire d'un bassin de vie.

Attention, il sera primordial de prendre en compte les champs de compétences de la Collectivité ou de l'intercommunalité.

. Mais ce n'est pas...

Le PST ne doit pas être la somme de projets d'associations sportives ou de la simple collectivité, et encore moins un programme politique. Il ne devra pas être une unique consultation puis oublié au fond d'un tiroir.

LE PST PROJET SPORTIF TERRITORIAL

MAIS POURQUOI ?

Savoir travailler ensemble. Le PST est une démarche pertinente dans le « savoir travailler ensemble ». Quel que soit le pilote, la concertation est le point clé de la réussite du PST. Il s'agira de construire ensemble une politique sportive territoriale cohérente et concertée. Le PST en est la démarche et l'outil adéquat.

Savoir travailler sur le long terme. Le PST doit permettre de mettre en place une politique sportive avec une vision pluriannuelle et, dans ce cadre, de définir avec tous des Schémas directeurs thématiques : sur les équipements, l'adaptation aux nouveaux publics, l'emploi, etc. Ces schémas sont des leviers parfaits pour aller vers plus de visibilité, de lisibilité et d'efficacité.

Savoir valoriser les APS. Le PST sera l'occasion, par sa construction et son utilisation, de mettre les APS au cœur du projet politique territorial de la collectivité ou de l'intercommunalité, de les utiliser comme levier de développement humain, social, économique et territorial.

Comment élaborer un PST ?

LA MÉTHODOLOGIE

. Diagnostic / Assises Territoriales du Sport (par thématiques)

Cette première étape porte un double enjeu : établir un diagnostic du territoire et ensuite lancer une large consultation territoriale.

Il est primordial de déterminer et examiner l'existant *(le réalisé, le passé, l'état actuel)* du paysage sportif *(acteurs, pratiques, pratiquants, structures, etc.)* et d'en lister les moyens, les points forts, les faiblesses et les freins.

Ce diagnostic, étape cruciale, doit être la base d'un prochain travail de projection et de réalisations.

Parallèlement, une consultation large et plurielle permettra d'approfondir et de compléter ce diagnostic territorial en direction des acteurs du sport, des pratiquants, voire de la population *(selon thématiques).*

Cette consultation pourra se faire sous forme d'« Assises Territoriales du Sport » organisées par le ou les Offices du Sport ou la collectivité, ou en collaboration entre ces deux acteurs. Elle se construira dans une alternance d'assemblées plénières et d'ateliers thématiques.

Ne pas oublier que l'enrichissement du débat se fera avec une grande diversité des participants.

. Formation du Comité de pilotage

Constitué lors des premiers rassemblements, sa mission est de mettre en place et de coordonner les travaux des groupes de travail *(ateliers/commissions).*

Son rôle est aussi d'établir les priorités, les objectifs et le plan d'action du PST.

Il est composé de représentants des Offices du Sport, de la Collectivité, des grands représentants des APS.

. Le Plan d'actions (selon thématiques)

Le plan d'action est la résultante de la consultation et de la définition des objectifs et priorités.

Il s'agira alors pour le comité de pilotage de prioriser et de décider :

- des objectifs partagés,
- des enjeux prioritaires,
- des actions,
- du budget,
- des pilotes,
- de l'échéancier *(structuration du suivi).*

Les actions peuvent se mettre en place sous forme de schémas directeurs. Ils permettent une programmation claire et suivie pour tous. C'est un plan pluriannuel. Il permet une lisibilité précise.

. Suivi et évaluation

Le PST se doit d'être un outil évolutif. Il est donc important de ne pas négliger cette phase de suivi et d'évaluation. Elle permet de mesurer la mise en place et ensuite la réussite du PST et également de constater les freins et d'en déterminer les solutions possibles.

C'est une méthodologie simple qui sera mise en place par le Comité de pilotage et axée sur la gestion d'un tableau de bord ainsi que la tenue de fiches d'évaluation *(suivi/bilan).*

Cette évaluation pourra aussi se faire, en complément du Comité de pilotage, par un **Observatoire du PST**, véritable laboratoire de réflexion, d'analyse, d'évaluation et de transformation.

. Présentation du PST

Une fois ce PST mis en place, il est important qu'un document écrit soit formalisé et qu'il soit présenté au plus grand nombre.

Il pourra même aussi faire l'objet d'une convention entre la Collectivité et les différents pilotes du projet, notamment les Offices du Sport.

Celle-ci définira les rôles et missions de chacun des acteurs.

L'Office du Sport au sein d'un PST
PLACE, RÔLE ET MISSION

. Office du Sport, acteur incontournable

Par les missions qu'il occupe sur le territoire, en complémentarité des Services et de la Collectivité, notamment : centre de ressources, animateur de la vie territoriale, interlocuteur privilégié des associations sportives.

Par sa position de réel espace de concertation territoriale et de conseil vis-à-vis des élus politiques, en particulier pour le développement et la promotion des APS pour tous.

Par sa composition pluraliste et ouverte, où tous les acteurs du sport de la société civile et politique sont représentés.

. Place, rôle et mission de l'Office du Sport dans le PST

EN AMONT…

L'Office du Sport peut être à l'initiative du projet. Il est alors force de propositions pour la Collectivité, afin de lancer le processus du PST.
S'il n'est pas à la base, il doit être associé par la Collectivité et prendre sa part dans l'organisation du PST.
Il est un acteur de la démarche, il y apporte son expertise.

PENDANT LE PROJET

L'Office du Sport a toute sa place au sein du Comité de pilotage. Il peut en assurer la coordination et l'animation.
Il peut aussi être le pilote d'une ou plusieurs commissions (ou ateliers).

APRÈS LA MISE EN PLACE DU PST

L'Office du Sport doit intégrer l'Observatoire du PST. Il peut même devenir, par sa composition et ses missions, cet Observatoire.

ÊTRE OBSERVATOIRE DU PST, C'EST :

- une analyse,
- une évaluation,
- une évolution,
- des perspectives.

Collectivités et PST :
L'OUTIL D'UNE POLITIQUE SPORTIVE TERRITORIALE RÉUSSIE

. Collectivités, associations sportives : une démarche commune…

MOBILISER LES ACTEURS DU SPORT AUTOUR DES ENJEUX DE TERRITOIRE !

Comment peuvent-ils être sensibilisés aux enjeux communs, eux qui sont très attachés à leur activité ?

Pour cela, connaître leurs besoins, leurs missions, la connaissance de l'autre est essentielle : équipements, gestion, animation, encadrement des dirigeants…
Notons que l'absence de mutualisation de moyens est caractéristique des difficultés rencontrées.

Alors comment engager les acteurs dans des démarches de projets ?

La collectivité a besoin d'un tissu associatif solide et la logique de travailler ensemble peut se faire par la mise en réseau d'acteurs pour conduire à une démarche de projet.

La mise en place d'un PST, en partenariat avec un Office du Sport, permet un dialogue permanent et direct avec les responsables des clubs et contribue à proposer des axes d'orientation d'une politique sportive territoriale.

Cette approche du sport nécessite d'avoir une vision transversale des enjeux, de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs du sport.

Elle exige de créer les conditions d'une réelle concertation pour mettre en place un PST avec des diagnostics sportifs adéquats, une analyse de l'offre existante et des besoins, et permettre l'émergence d'enjeux territoriaux.

S'adapter à la réalité, aux initiatives, aux spécificités du territoire concerné, nécessite une connaissance de celui-ci et des outils :

- la présence d'un Office du Sport, véritable observatoire des pratiques et animateur du développement des APS,
- le Projet Sportif territorial, qui permet à la fois un diagnostic, une analyse des besoins et la planification de projets communs *(prioriser actions).*

DES QUESTIONS À SE POSER…

- Quelle est la vraie demande ? Quels sont les besoins ?
- Quels espaces ouverts, pour quoi faire, avec quel public ?
- Penser autrement la réalisation d'équipements, en diversifiant l'offre des pratiques et les espaces, en créant des équipements polyvalents, évolutifs voire démontables, en utilisant par exemple les friches, les espaces disponibles, etc.
- Quelle accessibilité aux équipements ?

UN CONSTAT…

Le rapport à la pratique change. Il nous faut parler de cohérence et de concertation, et savoir travailler ensemble pour un sport accessible à tous les publics. Le Projet Sportif Territorial devient alors une plus-value pour les citoyens.

- **Donner du sens aux politiques sportives.**
- **Faire ensemble, un acte de fraternité dans des espaces de concertation, de proposition et d'actions pour un sport citoyen.**

. Pour la collectivité une démarche gagnante

Aider les élus politiques à positionner le sport au centre des politiques territoriales et développer une réelle transversalité d'approche entre les différentes politiques concernées par l'objet sport.

Lancer des démarches innovantes donnant sens à la notion de mutualisation et d'actions.

. L'objectif des PST sera de développer les dynamiques territoriales

Avoir la capacité à mettre en réseau.

Favoriser les démarches partenariales et permettre la mise en place de conditions propices à la concertation et au développement territorial.

Tenir compte de tous, de tous les publics et de tous les territoires.

. Projet Sportif Territorial (PST) et Projet Éducatif de Territoire (PEDT) : les passerelles de la continuité éducative…

Si l'accent est mis sur la continuité éducative requise entre les projets d'école et les projets périscolaires, dans le même esprit, rien ne s'oppose à ce que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) élargisse son cadre d'actions, non seulement à tous les âges mais aussi à tous les temps de la vie sociale. Le temps périscolaire et extrascolaire concerne entre autres, les activités physiques et sportives de droit commun, menées au sein d'un territoire.

La FNOMS, consciente des enjeux de la réussite éducative incluant les pratiques physiques et sportives, invite ses structures territoriales, dans le cadre de la mise en place d'un PST, à coopérer et coproduire dans les groupes de pilotage pour la mise en acte des politiques éducatives sur les territoires concernés. Afin d'avancer clairement, un cadre de référence ou « charte d'engagement coopératif » est à construire collégialement.

. PST : favoriser la continuité éducative

Appréhender le jeune dans sa globalité, afin de l'accompagner dans son projet personnel tout en lui permettant de construire sa citoyenneté.

Décloisonner les instances en favorisant le partenariat et les réseaux.

Travailler sur l'adaptabilité en fonction de l'âge, des pratiques, des rythmes.

LE PST PROJET SPORTIF TERRITORIAL LA SYNTHÈSE

Le PST en 4 étapes :

1. Les Assises Territoriales du Sport : diagnostic et état des lieux.
2. Les objectifs, orientations et priorités.
3. Le plan d'action, mise en place du projet, schémas directeurs.
4. Le suivi : évaluation, bilan, évolution.

L'essentiel :

Le PST est une démarche concertée.
Le PST est un outil au service des APS et de la population.
Le PST est un projet partagé, éducatif et durable.

Inscription gratuite sur
salondesmaires.com

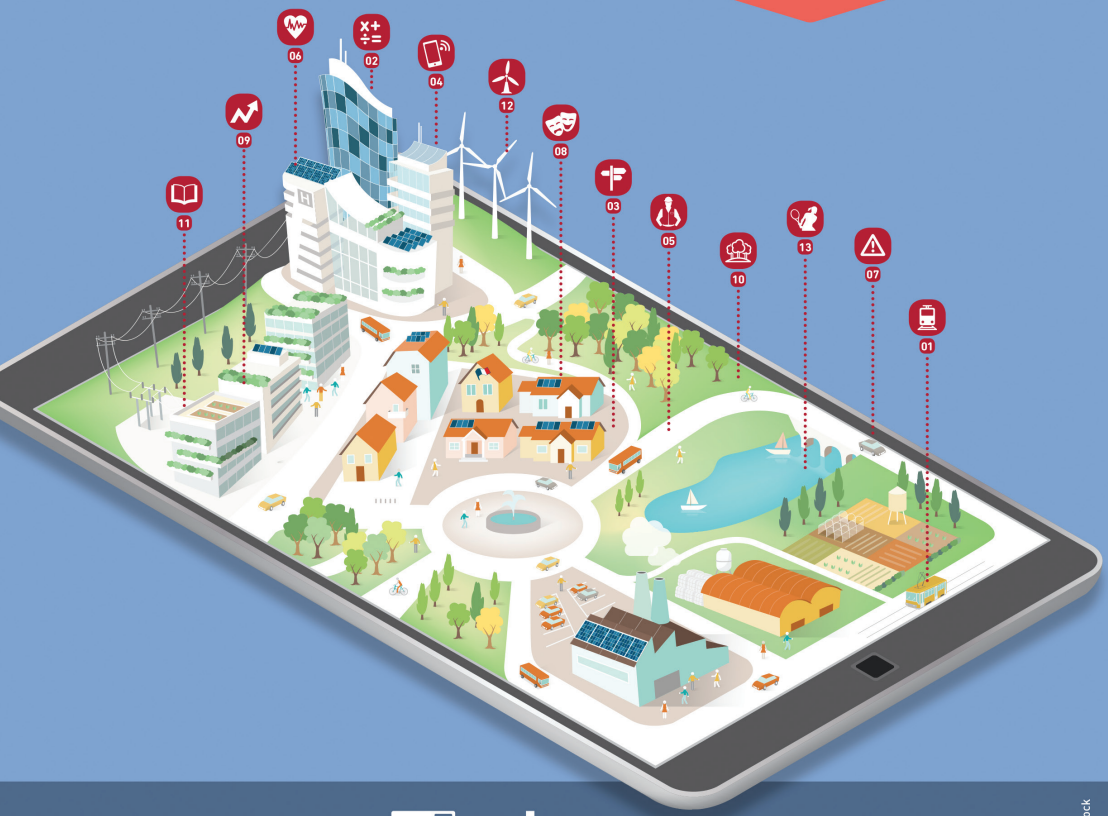

salon des maires
et des collectivités locales

Vers des territoires connectés

DU 31 MAI AU 2 JUIN 2016 / PARIS > PORTE DE VERSAILLES

750 EXPOSANTS RÉPARTIS EN 13 DOMAINES D'ACTIVITÉ :

01 Transports - Véhicules | **02** Institutionnel - Finances - Services | **03** Aménagement urbain | **04** Informatique - Télécommunications | **05** Bâtiments - Travaux publics - Voirie | **06** Enfance - Santé - Social | **07** Prévention - Sécurité | **08** Tourisme - Culture | **09** Développement économique | **10** Matériels d'entretien de voirie et d'espaces verts | **11** Edition - Presse - Communication | **12** Environnement - Energie | **13** Sport - Loisirs

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

UNE MANIFESTATION
GROUPE MONITEUR
une société INFOPRO digital

by futur-immediat.com - credit photo : istock